



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

---

***Avis public d'entrée en vigueur du Règlement  
2022-540 sur l'implantation d'un centre de la  
petite enfance dans la zone P-1***

---

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 7 novembre 2022, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2022-540 *sur l'implantation d'un centre de la petite enfance dans la zone P-1*.

Ce règlement aura pour objet de régir l'implantation d'un CPE « Les petits Hêtres » dans la zone P-1, sur une partie du lot 4 248 286 appartenant à la municipalité et situé entre la rue du Vallon et le chemin Forand.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 9 novembre 2022.

---

**MARC MARIN**  
Directeur général et greffier trésorier

---

**Certificat de publication pour le Règlement 2022-540  
sur l'implantation d'un centre de la petite enfance  
dans la zone P-1**

---

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley, à compter du 9 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 novembre 2022.

---

MARC MARIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL